



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 12 / FR

Date de révision: 19.04.2023

Numéro de la matière: 11350013000

remplace la version: 11 / FR

Date d'impression 16.05.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Vernis pour l'hobby

Utilisations identifiées

SU21

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

PC9a

Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Marabu GmbH & Co. KG

Asperger Strasse 4

71732 Tamm

Germany

No. de téléphone +49-7141/691-0

Service émetteur /
téléphone Department product safety

Adresse email de la
personne PRSI@marabu.com

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient

2-méthyl-1,2-benzothiazol-3(2H)-one, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

*
*
*

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 12 / FR

Date de révision: 19.04.2023

Numéro de la matière: 11350013000

remplace la version: 11 / FR

Date d'impression 16.05.23

3.2. Mélanges

Composants dangereux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

No. CAS	2634-33-5			
No. EINECS	220-120-9			
Concentration		<	0,05	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Aquatic Acute 1		H400	
	Skin Sens. 1		H317	
	Acute Tox. 4		H302	
	Skin Irrit. 2		H315	
	Eye Dam. 1		H318	
	Acute Tox. 2		H330	
	Aquatic Chronic 2		H411	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1 H317 >= 0,05

2,2'-dithiobis[N-methylbenzamide]

No. CAS	2527-58-4			
No. EINECS	219-768-5			
Concentration	>= 0,01	<	0,1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Skin Sens. 1		H317	
	Aquatic Chronic 2		H411	
	Aquatic Acute 1		H400	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 10

1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

No. CAS	3811-73-2			
No. EINECS	223-296-5			
Concentration	>= 0,001	<	0,1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Eye Dam. 1		H318	
	Acute Tox. 4		H302	
	Acute Tox. 4		H332	
	Aquatic Acute 1		H400	
	Aquatic Chronic 2		H411	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 100

2-methyl-1,2-benzothiazol-3(2H)-one

No. CAS	2527-66-4			
Concentration		<	0,0015	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Acute Tox. 3		H301	
	Acute Tox. 4		H312	
	Skin Corr. 1C		H314	
	Eye Dam. 1		H318	
	Skin Sens. 1A		H317	
	Aquatic Acute 1		H400	
	Aquatic Chronic 2		H411	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1A H317 >= 0,0015



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 12 / FR

Date de révision: 19.04.2023

Numéro de la matière: 11350013000

remplace la version: 11 / FR

Date d'impression 16.05.23

Aquatic Acute 1 H400 M = 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau

Laver avec beaucoup de l'eau et du savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Après une exposition à de fortes doses de substances / en cas de troubles ou de douleurs, veuillez consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse, Sable, Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); une épaisse fumée noire; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 12 / FR

Date de révision: 19.04.2023

Numéro de la matière: 11350013000

remplace la version: 11 / FR

Date d'impression 16.05.23

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker à l'abri de la gelée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peinture

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

N'est pas nécessaire

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, des gants en caoutchouc doublés de textiles sont recommandés.

Épaisseur du gant > 0,5 mm

Temps de pénétration < 30 min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

N'est pas nécessaire

Protection du corps

Non applicable.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	incolore, limpide
Odeur	inodore



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 12 / FR

Date de révision: 19.04.2023

Numéro de la matière: 11350013000

remplace la version: 11 / FR

Date d'impression 16.05.23

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Substance de référence	Eau			
Valeur	env.	100		°C
Pression		1.013	hPa	
Source	Données de la littérature			

inflammabilité

Non applicable

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur	8	à	10
température	20	°C	
méthode	WTW PH 340		

Viscosité**dynamique**

Valeur	1500	à	2500
température	20	°C	
méthode	Brookfield		

Pression de vapeur

Valeur	env.	23		hPa
température		20	°C	
méthode	Valeur de littérature			

Densité et/ou densité relative

Valeur	1,02		g/cm ³
température	20	°C	
méthode	DIN EN ISO 2811		

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque N'est disponible

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 12 / FR

Date de révision: 19.04.2023

Numéro de la matière: 11350013000

remplace la version: 11 / FR

Date d'impression 16.05.23

10.1. Réactivité

Aucune

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

Espèces

rat

DL50

1193

mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

Espèces

rat

DL50

4115

mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 12 / FR

Date de révision: 19.04.2023

Numéro de la matière: 11350013000

remplace la version: 11 / FR

Date d'impression 16.05.23

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Si l'ensemble des mesures de sécurité et de protection recommandées sont respectées, l'expérience montre que des effets nocifs sur la santé ne sont pas à craindre.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

Toxicité pour les poissons (Composants)**2,2'-dithiobis[N-méthylbenzamide]**

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)
CL 50	0,8567 mg/l
Durée d'exposition	96 h
méthode	OCDE 203

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)
CL 50	2,18 mg/l
Durée d'exposition	96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**2,2'-dithiobis[N-méthylbenzamide]**

Espèces	Daphnia magna
CE50	0,0289 mg/l
Durée d'exposition	48 h
méthode	OCDE 202

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 12 / FR

Date de révision: 19.04.2023

Numéro de la matière: 11350013000

remplace la version: 11 / FR

Date d'impression 16.05.23

Espèces	Daphnia magna	
CE50	2,94	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Toxicité pour les algues (Composants)**2,2'-dithiobis[N-méthylbenzamide]**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
ErC50	0,401	mg/l
Durée d'exposition	72	h
méthode	OCDE 201	

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
ErC50	0,11	mg/l
Durée d'exposition	72	h

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Éliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 12 / FR

Date de révision: 19.04.2023

Numéro de la matière: 11350013000

remplace la version: 11 / FR

Date d'impression 16.05.23

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Le danger secondaire		-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
Les catégories de transport	0		

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CE)	2,01	%	
COV (CE)		20,5	g/l

Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire AICS.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ENCS.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire PICCS.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 12 / FR

Date de révision: 19.04.2023

Numéro de la matière: 11350013000

remplace la version: 11 / FR

Date d'impression 16.05.23

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.